ACCÈS AU DROIT

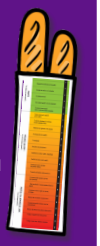
LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

À l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le CDAD a souhaité mettre en lumière certains·es actions et acteurs du territoire.

ÉVÈNEMENTS

À VENIR

Semaine du 25 novembre : Distribution des pochettes à pain dans les boulangeries partenaires en Isère



Du 23/11 au 21/12/2026 : Challenge Photo "*Lutte contre les violences faites aux femmes*" sur le compte instagram du **@cdad38**

23/11/2026 : Le CDAD 38 participera aux 3ème assises régionales de lutte contre les violences faites aux femmes

La Région Auvergne-Rhône-Alpes

RETOUR SUR

Le 05 octobre dernier s'est tenue la Nuit du Droit 2026 !

Organisée par la cour d'appel de Grenoble, en partenariat avec la Faculté de droit de l'Université Grenoble Alpes, c'est exceptionnellement sur le campus de Saint-Martin d'Hères, dans la Galerie des Amphis, que cette édition a eue lieue !

22 stands ont présenté au public les métiers de la Justice, de l'Administration, de l'Enseignement supérieur,...
13 animations ont également été proposées (quiz, concours de plaidoiries, simulations d'audience,...).

L'OPÉRATION DES POCHETTES À PAIN

Comme chaque année à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre, le CDAD 38, en partenariat avec la région AURA et le département de l'Isère, lancera l'action des pochettes pain, dispositif de prévention et de sensibilisation aux violences faites aux femmes.



Dans ce cadre, ce sont 185 000 pochettes à pain qui seront distribuées dans une centaine de boulangeries partenaires, dans le département de l'Isère.

Sur ces pochettes, vous trouverez un QR code pour accéder au "***Guide d'informations pour les femmes vivant ou ayant vécu des violences et pour leurs enfants***", réalisé par la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité de l'Isère, en collaboration avec la Maison des femmes Grenoble Alpes, ainsi que le violentomètre.

Vous trouverez également "Le rêve...éphémère", œuvre d'OTIST, street-artist grenoblois, sur la thématique des violences faites aux femmes.

*Voir la liste des boulangeries partenaires juste **ici***

ÉTAT DES LIEUX: PARQUET DE GRENOBLE

Le parquet de Grenoble lutte de façon déterminée contre les violences conjugales.

Pour les faits les plus graves, des poursuites sont engagées dans le cadre de comparutions immédiates, avec des réquisitions de peines d'emprisonnement avec mandat de dépôt. **En 2025, cela a concerné 90 procédures de violences par conjoints**. Mais la réponse pénale principale qui est mise en œuvre, c'est la convocation par procès-verbal : le mis en cause, à l'issue de sa garde à vue, est présenté à un magistrat du parquet, qui le convoque à une audience devant le tribunal correctionnel qui se tiendra 3-4 mois plus tard. Des réquisitions aux fins de placement sous contrôle judiciaire, comprenant une interdiction d'entrer en contact avec la victime et une interdiction de paraitre au domicile conjugal, sont prises par ailleurs dans l'attente du jugement. C'est une mesure très efficace de protection des victimes, qui permet d'inverser ce qui était constaté il y a encore quelques années : la fuite de la victime du domicile conjugal pour se protéger.

*Cliquez **ici** pour lire la suite !*

LE SAVIEZ-VOUS ?



En Isère, un "***Guide d'informations pour les femmes vivant ou ayant vécu des violences et leurs enfants***", élaboré par Sarah Marcato, la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité de l'Isère, en collaboration avec la Maison des femmes Grenoble Alpes est disponible.

Pour y accéder, cliquez **ici**